

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/024/VDV

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes et œuvrant en faveur de l'égalité femme homme - 1ère répartition - Approbation des conventions annexées.

2026-780-DGAJS-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville en faveur de l'égalité et du féminisme, engagée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Les politiques mises en œuvre par la Ville s'inscrivent dans cette perspective à laquelle elles entendent contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur de l'égalité en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des personnes discriminées ;
- l'égalité femme homme, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2026 d'un montant total de 215 990 Euros - Service Droits des Femmes est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions en faveur d'associations subventionnées dont le montant est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) et celles nécessitant un conventionnement à la demande du guichet unique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une première répartition de crédits, sur la ligne droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes pour des associations de notre secteur :

Associations	Objet	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Association familiale du centre social Bois Lemaitre (AFAC)	Activités sportives	16370	PREP392	Villa Emma Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille	2 000 €
Association familiale du centre social Bois Lemaitre (AFAC)	Activités sportives	16232	PREP392	Villa Emma Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille	1 000 €
Club des Marseillaises	La marseillaise des femmes – 16ème			La Sauvadoure 27 b,	500 €

	édition, 10 mai 2026	13268	PREP1120 8	boulevard Notre-Dame Eoures 13011 Marseille	
--	----------------------	-------	---------------	---	--

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 215 990 Euros (Deux-cent quinze mille neuf-cent quatre-vingt-dix euros), dont 3 500 Euros (trois mille cinq cents Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 - Article 65748.1 - Chapitre 65 – Sous chapitre 4212 - Service 03383.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**